

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC



**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**

Avis public est donné de ce qui suit :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027 a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance au 2478, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

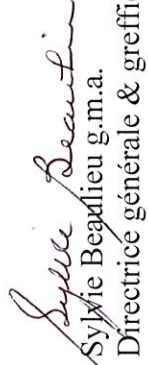
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^{er} mai 2025**
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée **par courrier recommandé**

M.R.C. de l'Île-d'Orléans
2480, chemin Royal
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
G0A 3P0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit précité :
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. de l'Île-d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 10^e jour du mois de septembre deux mille vingt quatre.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale & greffière-trésorière